

Date de la Révision: 02/28/2023

# Fiches de Données de Sécurité

# 1. Identification

Nom du produit: TAMMSCOAT 35 SM SAND (MTO) 5GL PL

Substance: TL3510505423

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter: Département d'EH&S

**Téléphone**: (450)465-2233

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

# 2. Identification des dangers

#### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Allergène cutané Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, cutanée 3.04 % Toxicité aiguë, inhalation, 21.58 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 18.84 %

poussière ou brouillard

### **Risques pour L'Environnement**

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 3

aquatique

# Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu 58.35 %

aquatique

Dangers à long terme pour le 58.43 %

milieu aquatique

# Éléments d'Étiquetage



Date de la Révision: 02/28/2023

# Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger: Peut provoquer une allergie cutanée.

> Susceptible de provoquer le cancer. Nocif pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les

poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/

équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au Intervention:

> savon. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou

des soins médicaux. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des

soins médicaux.

**Entreposage:** Garder sous clef.

Élimination: Eliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA):

Aucune.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Identité Chimique                        | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|--|------------|-----------------------------|
| Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand | 14808-60-7 | 20 - <50%                   |
| Titanium dioxide                         | 13463-67-7 | 10 - <20%                   |
| Aluminum oxide                           | 1344-28-1  | 0.1 - <1%                   |
| Chlorothalonil                           | 1897-45-6  | 0.1 - <1%                   |

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.



Date de la Révision: 02/28/2023

# 4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

**Inhalation:** Sortir au grand air.

Contact Cutané: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever

immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en

cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

Protection personnelle pour

les secouristes:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

**Dangers:** Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

teu.

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



Date de la Révision: 02/28/2023

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

#### 7. Manutention et stockage

#### Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

**Entreposage** 

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

#### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# Paramètres de Contrôle

**Limites d'Exposition Professionnelle** 

| Identité Chimique            | Туре | Valeurs Limites d'Exposition | Source                                     |
|------------------------------|------|------------------------------|--|
| Crystalline Silica (Quartz)/ | TWA  | 0.05 mg/m3                   | États-Unis. OSHA Substances Spécifiquement |
| Silica Sand - Poussière      |      | _                            | Réglementé (29 CFR 1910.1001-1050) (03     |
| alvéolaire                   |      |                              | 2016)                                      |





Date de la Révision: 02/28/2023

|   | OSHA_AC<br>T | 0.025 mg/m3  | États-Unis. OSHA Substances Spécifiquement<br>Réglementé (29 CFR 1910.1001-1050) (03<br>2016)          |
|---|--------------|--|--|
| Crystalline Silica (Quartz)/<br>Silica Sand - Poussière<br>alvéolaire | PEL          | 0.05 mg/m3   | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les<br>contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (03<br>2016) |
| Crystalline Silica (Quartz)/<br>Silica Sand - Respirable.             | TWA          | 2.4 des<br>millions de<br>particules par<br>pied cube<br>d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)   |
|   | TWA          | 0.1 mg/m3  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (2000)  |
| Crystalline Silica (Quartz)/<br>Silica Sand - Fraction<br>alvéolaire. | TWA          | 0.025 mg/m3  | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2020)                        |
| Titanium dioxide - poussière totales                                  | PEL          | 15 mg/m3   | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les<br>contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02<br>2006) |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.                               | TWA          | 15 des<br>millions de<br>particules par<br>pied cube<br>d'air  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)  |
| Titanium dioxide - poussière totales                                  | TWA          | 15 mg/m3   | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (03 2016)   |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.                               | TWA          | 5 mg/m3  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (03 2016)   |
| Titanium dioxide - poussière totales                                  | TWA          | 50 des<br>millions de<br>particules par<br>pied cube<br>d'air  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)  |
| Titanium dioxide - Particules fines respirables.                      | TWA          | 2.5 mg/m3  | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)                        |
| Titanium dioxide -<br>Nanoparticules respirables.                     | TWA          | 0.2 mg/m3  | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)                        |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.                                 | TWA          | 1 mg/m3  | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)                           |
|   | PEL          | 5 mg/m3  | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les<br>contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02<br>2006) |
| Aluminum oxide - poussière totales                                    | PEL          | 15 mg/m3   | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)       |
|   | TWA          | 50 des<br>millions de<br>particules par<br>pied cube<br>d'air  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)  |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.                                 | TWA          | 15 des<br>millions de<br>particules par<br>pied cube<br>d'air  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (03 2016)   |
|   | TWA          | 5 mg/m3  | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (03 2016)   |
| Aluminum oxide - poussière totales                                    | TWA          | 15 mg/m3   | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR<br>1910.1000) (03 2016)   |
| Aluminum oxide - particules inhalables                                | TWA          | 10 mg/m3   | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)                        |
| Aluminum oxide - particules alvéolaires                               | TWA          | 3 mg/m3  | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)                        |





Date de la Révision: 02/28/2023

| Nom chimique  | Туре | Valeurs Limites d'Exposition | Source  |
|---|------|------------------------------|---|
| Crystalline Silica (Quartz)/<br>Silica Sand - Fraction<br>alvéolaire. | TWA  | 0.10 mg/m3                   | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)   |
| Crystalline Silica (Quartz)/<br>Silica Sand - Poussière<br>alvéolaire | TWA  | 0.1 mg/m3                    | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du<br>Travail - Règlement sur la qualité du milieu de<br>travail), ainsi modifiées (09 2017)                                 |
|   | TWA  | 0.05 mg/m3                   | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du<br>Travail - Règlement sur la qualité du milieu de<br>travail), ainsi modifiées (04 2022)                                 |
| Titanium dioxide - poussière totales                                  | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.                               | TWA  | 3 mg/m3                      | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Titanium dioxide  | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)   |
| Titanium dioxide - poussière totales                                  | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du<br>Travail - Règlement sur la qualité du milieu de<br>travail), ainsi modifiées (09 2017)                                 |
| Propylene glycol - Aérosol  | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)   |
| Propylene glycol - Vapeur et aérosol                                  | TWA  | 50 ppm 155 mg/m3             | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)   |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.                                 | TWA  | 1 mg/m3                      | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)   |
| Aluminum oxide - Fraction inhalable.                                  | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)   |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.                                 | TWA  | 3 mg/m3                      | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)   |
| Aluminum oxide - poussière totales                                    | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020) |
| Aluminum oxide - particules inhalables                                | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)   |
| Aluminum oxide - particules alvéolaires                               | TWA  | 3 mg/m3                      | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)   |
| Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.                                 | TWA  | 3 mg/m3                      | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020) |
| Aluminum oxide - Respirable.  | TWA  | 1.0 mg/m3                    | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| Aluminum oxide - poussière totales                                    | TWA  | 10 mg/m3                     | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du<br>Travail - Règlement sur la qualité du milieu de<br>travail), ainsi modifiées (04 2022)                                 |
| Aluminum oxide - Poussière alvéolaire                                 | TWA  | 5 mg/m3                      | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du<br>Travail - Règlement sur la qualité du milieu de<br>travail), ainsi modifiées (04 2022)                                 |



Date de la Révision: 02/28/2023

**Contrôles Techniques Appropriés** 

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une

évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

**Protection des Mains:** Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas

de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du

corps:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Protection Respiratoire:** 

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

> les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter

le contact avec la peau.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique: Liquide Forme: Liquide Couleur: Beige pâle Odeur: Suave

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

9 - 10

Point de fusion/point de congélation: -0.00 °C 32 °F Température d'ébullition initiale et 100 °C 212 °F

intervalle d'ébullition:

Données non disponibles. Taux d'évaporation: Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure

(%):

Point d'éclair:

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure: Données non disponibles. Limites d'explosivité - inférieure: Données non disponibles. Pression de vapeur: Données non disponibles.

7/17



Date de la Révision: 02/28/2023

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par

conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: 1.4

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Soluble

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation:Données non disponibles.Température de décomposition:Données non disponibles.Viscosité:Données non disponibles.

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Acides forts. Bases fortes.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

# 11. Données toxicologiques

# Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

**Contact Cutané:** Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux: Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

# Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.



Date de la Révision: 02/28/2023

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale** 

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide DL 50 (Rat): > 15,900 mg/kg

Chlorothalonil DL 50 (Rat): 422 mg/kg

DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Cutané

**Produit:** ETAmél: 103,023.75 mg/kg

Inhalation Produit:

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide CL 50 (Rat): 7.6 mg/l

Chlorothalonil CL 50 (Rat): 0.1 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide in vivo (Lapin): non irritant, 24 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

Cancérogénicité

**Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.



Date de la Révision: 02/28/2023

#### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Chlorothalonil Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

**Produit:** Données non disponibles.

In vivo

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration** 

**Produit:** Données non disponibles.

Autres Effets: Les composants de ce produit peuvent comprendre de la silice cristalline

qui, si elle est inhalable, peut provoquer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérigène du groupe I (poumon) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés en milieu professionnel et chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le National Toxicology Program (NTP) comme un agent connu cancérigène pour l'homme. Les composants peuvent également contenir de la trémolite fibreuse (asbestiforme) ou non fibreuse (non asbestiforme) ou d'autres silicates comme des impuretés, et une exposition supérieure au seuil de minimis à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires

graves.



Date de la Révision: 02/28/2023

# 12. Données écologiques

#### Écotoxicité:

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.16 mg/l Résultat expérimental, étude

sur le poids de la preuve

Chlorothalonil CL 50 (Дъгова пъстърва (Oncorhynchus mykiss), 96 h): 0.0171 mg/l

Mortalité

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide CE 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 1.5 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude sur le poids de la preuve

Chlorothalonil CL 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 48 h): 0.151 - 0.253 mg/l Mortalité

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aluminum oxide DSENO (Daphnia magna): 1.89 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude sur le poids de la preuve

Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistance et Dégradabilité

**Biodégradation** 

**Produit:** Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.



Date de la Révision: 02/28/2023

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

**Produit:** Données non disponibles.

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

# 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

# 14. Informations relatives au transport

#### TDG:

Non réglementé

#### CFR / DOT:

Non réglementé

# IMDG:

Non réglementé

#### **Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

# 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.



Date de la Révision: 02/28/2023

### États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

<u>Identité Chimique</u>

**EUCLID CHEMICAL** 

Danger(s) selon l'OSHA

Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand effets rénaux effets pulmonaires

effets du système immunitaire

Cancer

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique

Quantité à déclarer

Ammonium hydroxide

1000 lbs.

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé Risque différé (chronique) pour la santé Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée Cancérogénicité

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Identité Chimique

% en poids

Chlorothalonil

0.1%

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Identité Chimique

Quantité à déclarer

Ammonium hydroxide lbs
Ammonium hydroxide lbs

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

# États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



**ATTENTION** 

Cancer et Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov

#### Règlements internationaux



Date de la Révision: 02/28/2023

# Protocole de Montréal

Sans objet

# **Convention de Stockholm**

Sans objet

# **Convention de Rotterdam**

Sans objet

# Protocole de Kyoto Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et : 31 g/l

le solvant exonéré)

COV - Méthode 310 : 0.96 %



Date de la Révision: 02/28/2023

Inventaires:

AU AIICL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Toutes les composantes dans ce

produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

ONT INV: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques

Existantes:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas

énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits

chimiques Inv.:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas

énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

INSQ: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de Une ou plusieurs composantes



Date de la Révision: 02/28/2023

Produits chimiques: dans ce produit ne sont pas

énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Philippines PICCS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TCSI: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Toutes les composantes dans ce

produit sont énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

CH NS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TH ECINL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

VN INVL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

#### 16. Autres informations

Date de la Révision: 02/28/2023

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.



Date de la Révision: 02/28/2023

Avis de non-responsabilité:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.